

BUDGET 2020 – COLLÈGE ELHUYAR

La subvention de fonctionnement du Département des Pyrénées Atlantiques s'élève à **114 691 €** en 2018. Cette subvention est en hausse de 732 € par rapport à la dotation globale de 2019 (113 959 €). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses d'énergie. La dotation 2020 est globale et doit être intégralement répartie par le Conseil d'administration (CA).

Pour ce qui concernent les crédits globalisés d'Etat (crédits dits LOLF), **5 174 €** ont été attribués de manière globale pour l'année scolaire 2019/2020. Le total des reliquats de ces crédits globalisés s'élève à ce jour à **1 337,56 €**. En novembre, une subvention de **2 000 €** pour le CESC et une autre de **1 124 €** pour les fonds sociaux ont été attribuées au collège. Enfin **1 927 €** ont été attribués dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

Le montant prévisionnel total du budget 2020 du collège Elhuyar s'élève à **563 764,90 €** en recettes et **574 577,74 €** en dépenses. La différence (- **10 812,84 €**) est uniquement due à l'impact des amortissements au service ALO. Aucun prélèvement sur le fonds de roulement n'est prévu pour l'élaboration de ce budget.

Section de fonctionnement :

Le montant du budget prévu pour le **service administration et logistique (ALO)** s'élève à **82 935,14 €**. Le budget de ce service se caractérise par la prépondérance des coûts de maintenance et de viabilisation qui représentent, à eux seuls, 52 % de la dotation. La liste des contrats est communiquée aux membres du CA. Les directives du Département, préconisant de consacrer, au minimum, 41 027 € à la viabilisation ont été prises en compte avec, pour ce domaine, 42 400 € de crédits ouverts (sans la partie SRH). Depuis le 1^{er} juillet 2018, le nouveau titulaire du marché de gaz est la société ENI (en lieu et place d'ENGIE) et, depuis le 1^{er} janvier 2019, le marché de l'électricité est détenu par Total / Direct Energie en lieu et place d'EDF collectivités. Ces marchés ont été souscrits pour une durée de 3 ans.

Le montant du budget prévu pour le **service activités pédagogiques (AP)** s'élève à **67 166,26 €**. Concernant les voyages, la part des accompagnateurs est supportée par le budget de l'établissement (**2 442 €**) et, désormais, plus facilement identifiable dans la répartition proposée (code activité ODF dans les recettes du domaine « voyages »). L'effort consenti pour soutenir l'ensemble des projets pédagogiques s'élève à **6 750 €** (4 875 € en 2019). Le financement des projets est complété par les subventions du Département (**4 400 €**) et un reliquat de **1 337 €** du don du foyer socio-éducatif. Cette année, dans le but de se rapprocher de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), ce service a été remanié. Le domaine « logistique » a été supprimé ainsi que les activités liées à chaque discipline. Ils sont remplacés par le domaine « enseignement » et les codes « activités pédagogiques » et « activités transversales ». De cette façon, le budget répond aux préconisations de la RCBC qui avait notamment pour but de gérer les crédits en pôle pour créer plus de souplesse et pour pouvoir financer des projets plus « gros » sans être contraint par une enveloppe morcelée entre les disciplines. Cette réorganisation n'impacte pas l'enveloppe dédiée à la pédagogie qui reste constante par rapport à l'année 2019 et demeure une priorité de la direction de l'établissement.

Dans le domaine **vie de l'élève (VE)**, le domaine « logistique » a, là aussi, été supprimé et fait place au domaine « parcours éducatifs » qui comprend le CESC, le secourisme, la vie collégienne et l'accompagnement éducatif. Pour la troisième année consécutive, dans ce service, figure la masse salariale des personnels AED recrutés par l'établissement (130 000 €). En revanche, les salaires et charges des AESH, désormais recrutés par les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), ne figurent plus au budget.

Le **Service des Bourses Nationales (SBN)** est en baisse. Cette année, il est estimé à 23 000 € (27 000 € en 2019). Le nombre de boursiers évolue : 99 en 2020, 111 en 2018-2019, 95 en 2017-2018, 85 en 2016-2017.

Le montant prévisionnel pour le **service de restauration et d'hébergement (SRH)** s'élève à **239 762,50 €**. Pour l'année 2020, le Département a fixé le prix des repas (identiques pour l'ensemble des collèges publics et identiques aux années 2019, 2018 et 2017) à 3 € dans le cadre d'un forfait 4 jours et à 3,10 € pour un forfait 3 jours, seuls forfaits proposés au sein du collège. Le taux de reversement à la collectivité est fixé par le département à 22,5 % (+ 0,5% par rapport à 2019, + 3,5% par rapport à 2015) et le taux retenu par le conseil d'administration pour les charges est de 15% (identique depuis 2013).

Section d'investissement :

Aucune dépense ou recette n'a été prévue dans cette section.

En conclusion, le budget qui vous est proposé est organisé dans l'esprit impulsé par la RCBC. Il vise aussi à concilier des contraintes de gestion avec la volonté de maintenir dans l'établissement une pédagogie et un cadre de vie de qualité.

H. MARTINS

